



Besoin d'aide problèmes avec propriétaire sur différents points

Par **didielov3**, le **23/12/2014** à **11:43**

Bonjour,

Je suis dans une maison depuis 1 ans et mon bail est de 3 ans. Au 1 an de mon bail ma propriétaire est venue voir la maison et faire un état des lieux en cours de bail. En a t elle le droit?

Et j'ai fait une petite étagère avec différents dieux hindous, elle souhaite que je la retire car elle n'aime pas ma religion même si elle la respecte. Que dois je faire?

Je lui ai dit j'avais deux portes abimer par notre faute mais que je reparerais au début d'année,qu'elle a refusée. Elle veut que se soit réparer dans l'immédiat.

C'est des portes d'entrée en pvc une coulissante et l'autre une porte normal. Elle m'a présentée a un réparateur,il m'a fait un devis mais il ne vient pas le jour des réparations (j'ai pris 4 rendez-vous avec lui).

J'ai appelée l'anil qui me dit que je peux réparer a la sortie du logement. Mais quand ma propriétaire appelle elle lui donne une autre version que je dois réparer rapidement par rapport à la période cyclonique.

Maintenant,elle souhaite faire venir un huissier pour constater mais à les frais.

En a t elle le droit?

De plus, ma clim est en panne a cause des pigeons et elle exige les télécommandes des clim?

Suis je dans mon droit si je refuse de le lui remettre?

J'ai vraiment de votre aide. Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **23/12/2014** à **12:50**

Bonjour,

il est clair que votre proprio veut vérifier périodiquement l'état de son logement plutot que d'avoir une (très ?)mauvaise surprise au bout des 3 ans. Peut être a t'elle été déjà échaudée par un autre locataire ? Cependant un point au sujet duquel il est evident qu'elle n'a aucun droit c'est l'étagère avec les dieux hindous !!! Pour les clim, peut être que l'entretien est de votre resort par contre ? A voir...

Par **janus2fr**, le **23/12/2014** à **13:17**

[citation]il est clair que votre proprio veut vérifier périodiquement l'état de son logement plutot que d'avoir une (très ?)mauvaise surprise au bout des 3 ans.[/citation]

Bonjour,

Il faudrait, pour cela, qu'une clause du bail le précise clairement.

Et vous parlez du bout des 3 ans, mais sans clause au bail, il n'y a pas plus de visite au bout de 3 ans qu'à un autre moment.

Par **Visiteur**, le **23/12/2014** à **15:19**

je parlais de l'intention de la proprio; qu'elle en est le droit m'étonnait !

Par **janus2fr**, le **23/12/2014** à **16:37**

Elle peut en avoir le droit si le bail le prévoit. Il ne me semble pas que les clauses de visite périodiques (en général une fois par an) aient été déclarées abusives.